

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

SECRETARIAT D'ETAT DE DEFENSE (SED)

RAPPORT DE LA MISSION D'ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR-GENERAL (IG-3)

**La mission comportait deux volets:**

**01) - Vérifier l'état des cellules et les conditions de détention des gardés à vue en prévision de la visite de la Rapporteuse Spéciale sur les prisons et les conditions de la détention de la Commission Africaine de Droits de l'Homme;**

**02) - Enquêter sur le cas tortures infligées au sieur OUSMAN HAMAN par le Colonel BELEGUEL, Commandant la Légion de Gendarmerie du Nord-Ouest et le capitaine FOTSING, Commandant l'Escadron No. 90 l'objet des multiples correspondances adressées du monde entier au Secrétaire d'Etat à la Défense par les Organisations de Défense de Droits de l'Homme.**

En ce qui concerne le premier volet, le contrôle effectué en présence du Commandant de Compagnie de Bamenda et des Commandants des Brigades Routière et Ter de Bamenda a permis de faire le constat suivant:

- Pour toutes les Unités de la Gendarmerie de la ville de Bamenda, il n'existe que deux cellules d'environ 2m x 3m chacune, l'une dans le bâtiment abritant l'Etat-Major Compagnie exploités par le BRTS de la Légion et la Brigade Routière et l'autre à la Brigade Territoriale.
- La cellule d l'Etat-Major Légion est mal entretenue et contient des objet dangereux pour les détenus à savoir : les lames de rasoir, les boîtes vides de sardine et des bouteilles.
- Les déchets dégagés par les gardés à vue sont stockés à l'entrée et dégagent des odeurs ... L'attention des uns et des autres a été attirée là .... et les différents chefs ont été invités à la contrôler régulièrement.
- Celle de la Brigade Ter entrain d'être repeinte. Elle dispose d'un WC moderne avec eau courante situés à l'entrée.
- Le contrôle des registres de gardé à vue fait ressortir les délais de garde à vue sont généralement respectée, même si par fois les rubriques "date de sortie" ne sont pas renseignées.
- Ce même constat a été fait à la Brigade Ter de MBOUDA et le Brigade Ter de Bafoussam où il existe deux petites cellules en tout et pour tout!

-----

**En ce qui concerne le deuxième volet, il n'a concerné que les tortures infligées au sieur OUSMAN HAMAN après son arrestation par le Capitaine FOTSING Benjamin. Celui-ci ainsi que le Colonel BALEGUEL fait l'objet d'une citation directe au Tribunal de Grande Instance de Bamenda.**

Le problème de fond ayant conduit à l'affrontement fait l'objet d'une procédure pendante devant le Tribunal Militaire de Bafoussam et il n'a pas semblé opportun de n'y attarder.

A l'arrivée de l'IG-3 à Bamenda le 02/09/2002, le Colonel BALEGUEL EST absent. Le C/E GABDIBE, Chef d'Etat-Major de la Légion de Gendarmerie du Nord-Ouest interpellé pour lui parler de cette affaire et présenter les archives du procès-verbale établi à cet effet, déclare tout ignorer de ce dossier. Il dit n'avoir jamais été associé à cette procédure et ne peut donner aucun élément de réponse. Il précise que l'enquête a été menée de bout en bout par le Commandant de Légion dans son bureau et que c'est ce dernier qui garde les archives.

Le Lt-Colonel EKONGWESSE, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bamenda et l'A/C SINDOCTA Martin, Commandant la Brigade de TUBAH déclarent qu'après avoir ouvert l'enquête sur cette affaire, le Commandant de Légion les en a dessaisi pour amener personnellement les investigations avec le Cne FOTSING Benjamin. C'est d'ailleurs celui-ci qui, bien que Commandant un Escadron de Gendarmerie Mobile, ira à Douala arrêter certaines personnes supposée avoir participé à l'incident de SABGA.

Le Lt-Colonel EKONGWESSE déclare enfin être embarrassé par l'enquête à lui confiée par le parquet d'Instance de Bamenda suite à une plainte en citation directe contre le Cne FOTSING Benjamin pour torture et puis qu'il avait été dessaisi du premier dossier par son Chef.

Le Cne ATEBA, Chef BRTS de la Légion et l'A/C TINTOCK de de la Cellule Anti-Gang qui aurait dû mener cette enquête au niveau de la Légion, déclarent eux aussi n'avoir pas été associé à cette procédure. Il a dit que c'est lorsqu'il fallait déférer OUSMAN HAMAN et compagnie devant le Tribunal Militaire de Bafoussam que le Colonel BALEGUEL leurs a présenté les procédures à dactylographier en leur demandant de mettre leurs noms à l'en-tête comme co-enquêteurs. De ce fait, ont-ils poursuivi, ils ne cautionnent pas ce qui est contenu dans ces procès-verbaux qu'ils n'ont d'ailleurs pas signés.

Le G/M NKWEMBE John, l'un des éléments que le Commandant de Brigade de TUBAH avait envoyé sur le terrain après le déclenchement des hostilités, déclarent qu'ils étaient passés par SABGA (village Mbororo) pour solliciter un guide puisqu'il devaient emprunter les pistes de brousse. Arrivés à SABGA, ils ont trouvés le caméraman OUSMAN HAMAN (Mbororo) qui se rendait au lieu des affrontements pour immortaliser la scène. Il dit que OUSMAN HAMAN n'avait que la caméra, et n'a fait que filmer les événements.

Il déclare enfin qu'une fois l'ordre rétabli par les éléments de l'Escadron 90 que conduisait le Cne FOTSING Benjamin, ALADJI BABA AHMADOU DANPULLO est arrivé et a demandé à cet Officier de conduire OUSMAN HAMAN qu'il vient d'arrêter dans son Ranch à NDAWARA. , et le Capitaine s'est exécuté. Quant à eux, ils sont restés sur place et on regagné leur Unité.

Le Colonel BALEGUEL qui est revenu de Yaoundé déclare que c'est lui qui avait reçu la plainte de ALADJI BABA et avait envoyé le Capitaine FOTSING Commandant l'Escadron 90 sur le terrain pour rétablir l'ordre. Qu'à son retour, le Capitaine FOTSING lui a présenté le nommé OUSMAN HAMAN comme l'un des Mbororo qui avait tiré sur eux et qu'il a trouvé sur les lieux après l'incident, molesté par les inconnus non identifiés en fuite. Il a demandé que OUSMAN HAMAN soit conduit à l'hôpital Militaire de Bamenda.

En ce qui concerne l'établissement de la procédure afférente à la plainte de ALADJI BABA, le Colonel BALEGUEL déclare avoir dessaisi le Commandant de Compagnie de Bamenda pour mener l'enquête à son niveau compte tenu de l'importance de cette affaire.

Plusieurs Gendarmes entendus et qui sollicité l'anonymat ont confirmé que c'est le Cne FOTSING sur ordre de ALADJI BABA qui avait molesté et causé des blessures au sieur OUSMAN HAMAN.

Le Docteur SUH de l'hôpital général de Bamenda qui avait reçu OUSMAN HAMAN est attendu dans son Cabinet. Il déclare qu'il reconnaît avoir reçu OUSMAN HAMAN et diagnostiqué un polytraumatisme après bastonnade avec des multiples blessures aux pieds et aux fesses avec un e ITT de 90 jours et une IPT de 40%. Alors qu'il s'apprêtait à lui donner les premiers soins et l'hospitaliser, les éléments de la gendarmerie sont venus le retirer pour le conduire à l'Hôpital Militaire, sur ordre du Colonel BALEGUEL.

Dans cette formation hospitalière où l'IG-3 c'est rendu, le Colonel Médecin est absent. L'Infirmier Major qui le reçoit confirme que OUSMAN HAMAN a été conduit dans leur établissement le 30 Avril 2002 et qu'ils ont posé le même diagnostic que le Docteur SUH et c'est ainsi que OUSMAN HAMAN y a séjourné pendant 17 jours pour prendre des soins.

À Bafoussam, OUSMAN HAMAN est entendu à la Prison Centrale où il est placé sous mandat de dépôt, en présence du Juge d'Instruction Militaire. Il déclare:

« Je suis arrivé à SABGA, lieu des affrontements avec des gendarmes de TUBAH. Une fois sur les lieux, j'ai filmé la scène; à la fin des affrontements, j'ai été interpellé par le Capitaine FOTSING. Je portais sur moi, outre ma caméra et mon téléphone portable. Après que je me sois rendu au Capitaine FOTSING, arrive le nommé ALADJI BABA. Ce dernier a demandé au Capitaine FOTSING de me conduire immédiatement dans son Ranch à NDAWARA. Y étant, il a demandé à cet Officier de m'infliger une correction

sévère. C'est ainsi qu'il s'est exécuté, me menottant les mains dans le dos et me faisant asseoir par terre. Il est aidé dans cette tâche par le Gendarme KAPENE ABDOULAYE de son Unité qui, avec une chaine sur laquelle il est assis, m'immobilise les deux jambes; le Capitaine, à l'aide d'un bout de câble électricité, me frappe sur les des pieds ainsi qu'aux fesses. Dans la soirée, il m'a conduit à Bamenda pour me présenter au Colonel BALEGUEL avant de me garder dans la cellule à la brigade Ter. Le demain, sur demande de ma famille, j'ai été conduit à l'Hôpital Général où j'ai été reçu par le Docteur SUH qui a diagnostiqué traumatisme et établi un certificate médical avec l'ITT de 90 jours et l'IPT de 40%. Ensuite, j'ai été conduit à l'Hôpital Militaire de Bamenda où j'ai passé 17 jours de soins intensifs.»

Le Gendarme KAPENE ABDOUALYE n'a pas été entendu, OUSMAN HAMAN, qui l'a cité ayant déposé sur le chemin de reour de l'IG-3 à Bafoussam.

## **CONCLUSION**

### **1) RELATIVE AU PREMIER VOLET**

En ce qui concerne les cellules, leur nombre est insuffisant et la capacité de celles existantes inadaptée.

Il y aurait lie qu'un effort soit fait dans ce sens par la construction des cellules dans chaque Brigade et dans les Etats-Major Légion et l'agrandissement de celles existantes.

### **2) RELATIVE AU DEUXIEME VOLET**

Cette affaire d'arrestation arbitraire et de tortures infligés à OUSMAN HAMAN fait l'objet des plaintes avec photos adressées dans le monde entier par les Défenseurs des Droit de l'Homme saisie par les victimes.

A on juger par le nombre de correspondences reçues par Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Défense à ce sujet et leurs origines il est claire que l'affaire a fortement terni l'image de la Gendarmerie et du Cameroun à l'intérieur comme à l'extérieur. La Rapporteuse de la Commission Africaine des Droits de l'Homme en visite au Cameroun s'y intéressera certainement.

Même si OUSMAN HAMAN avait été appréhendé comme ayant participé à la destruction des biens d'ALADJI BABA, cela ne justifierait pas les tortures qu'il a subirs et il aurait dû être traité conformément aux prescription du Droit International Humanitaire.

La dessainine du Commandant de Compagnie de Bamenda, Officier Supérieur et de l'A/C SINDOCTA Commandant de Brigade de TUBAH Territorialement compétente et tous Officiers de Police Judiciaire ne ce justifie pas et semble cacher quelque chose; et lorsqu'on lance un coup d'œil sur les procès-verbaux qui ont accompagnés OUSMAN HAMAN et autres devant la Tribunal Militaire de Bafoussam, l'on ne peut que s'étonnener de leur vide, ce qui a conduit le Commissaire de Gouvernement à reprendre les enquêtes.

A ce sujet, le Capitaine ATEBA, Chef BRTS et l'A/C TINTOCK Chef Cellule Anti-Gang de la Légion cités dans les en-têtes de ces procès-verbaux comme co-enquêteurs, ont déclaré la main sur le coeur n'avoir jamais participé à cette enquête, et qu'ils ont juste reçus l'ordre de les rédiger rapidement quand il fallait déférer les intéressés devant le Commissaire de Gouvernement Près le Tribunal Militaire de Bafoussam. Ils disent ne pas cautionner le fond de ces procédures qu'ils n'ont d'ailleurs pas signées.

Bien que le Capitaine FOTSING Benjamin nie avoir exercé les sévices sur OUSMAN HAMAN, la méthode et la endroits du corps choisis sont généralement ceux observés chaque fois que de tels cas sont dénoncés dans des enquêtes des services de police.

En conséquence, même si les Officiers nient les faits, les divers témoignages sont concordants sur leur participation. Ils devraient, en attendant la suite judiciaire de cette affaire, faire l'objet des sanctions disciplinaires. Car il faudra dire aux instances internationales de Défense des Droits de l'Homme les mesures prise.

Yaoundé, le 06 SEPTEMBRE 2002

\*SED place sous l'autorité du Président de la République est chargé:

- de l'étude du plan de défense;
- de la mise en œuvre de la politique de défense;
- de la coordination et du contrôle des forces de défense ;
- de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux militaires.